



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20250414018 – Participation au projet de téléconsultation à la Pharmacie de Vinça.

Le lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le mercredi 2 avril, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

11 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN.

6 absents : Christian BERNARD ayant donné à Florence GONTRAN, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Marc PAGÈS ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée, Alain COUBRYS ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA.

Le Conseil Municipal désigne **Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire,

Rappelle qu'en raison du départ prochain de l'unique médecin du village, la Pharmacie de Vinça s'est équipée d'une console de téléconsultation ;

Indique que l'espace santé créé au sein de la Pharmacie permet ainsi de réaliser grâce au dispositif installé, une téléconsultation augmentée avec un médecin généraliste, sans rendez-vous ;

Expose que cette initiative vise à pallier la disparition du médecin unique de la Commune et à répondre aux besoins de la population en matière d'accès aux soins ;

Expose que le coût de la mise à disposition de la borne connectée Medadom représente un montant de :

- 49 € HT soit 58,80 € TTC par mois, pour les 12 premiers mois
- 199 € HT soit 238,80 € TTC par mois, pour les 36 mois suivants

Propose à l'Assemblée de soutenir cette initiative par le biais d'une aide financière à hauteur de 50 % du coût de mise à disposition de la borne connectée ;

Présente un projet de convention ayant pour objet de définir les modalités de l'aide financière accordée par la Commune au Bénéficiaire pour la mise en place d'une borne connectée de télémedecine dans les locaux de la pharmacie située sur le territoire communal, en application des dispositions de l'article L.2251-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,

Décide l'attribution d'une aide financière à la Pharmacie de Vinça pour la mise à disposition de la borne de téléconsultation avec un médecin généraliste, dans les locaux de ladite Pharmacie ;

Approuve le projet de convention définissant les modalités de l'aide financière accordée par la Commune au bénéficiaire ;

Fixe le montant de l'aide financière à 50 % du coût TTC de la mise à disposition de la borne connectée de télé-médecine, soit :

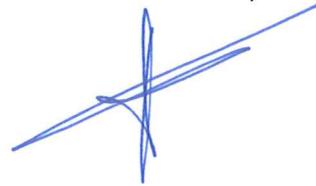
- 29,40 € par mois, pour les 12 premiers mois
- 119,40 € par mois, pour les 36 mois suivants

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,



Maire de Vinça.